

**BAREMES DES TRAVAUX A LA TACHE EN INDRE-ET-LOIRE 2025**

*Salaire minima à la tâche avec le nouveau taux horaire au 1<sup>er</sup> Décembre 2024*

	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Salaire brut</b>
<b>1. Taille de vignes non ébourgeonnées, y compris décrochage des souches (1)</b>		
Vignes ayant un écartement supérieur à 1m75	57	677,16€
Vignes ayant un écartement inférieur à 1m75	76	902,88€
<i>En cas de pré-taillage, ces tarifs subissent un abattement 15%</i>		
<b>2. Taille des vignes ébourgeonnées soigneusement, y compris décrochage des souches (1)</b>		
Vignes ayant un écartement supérieur à 1m75	41	487,08€
Vignes ayant un écartement inférieur à 1m75	55	653,40€
<i>En cas de pré-taillage, ces tarifs subissent un abattement 15%</i>		
<b>3. Décrochage des sarments et mise en tas (1)</b>		
a) fil accoleur dégagé		
Vignes ayant un écartement supérieur à 1m75	30	356,40€
Vignes ayant un écartement inférieur à 1m75	40	475,20€
b) fil accoleur non dégagé		
Vignes ayant un écartement supérieur à 1m75	31,5	374,22€
Vignes ayant un écartement inférieur à 1m75	42	498,96€
<i>En cas de pré-taillage, ces tarifs subissent un abattement 25%</i>		
<b>4. Attage des longs bois (2)</b>		
Vignes ayant un écartement supérieur à 1m75	11	130,68€
Vignes ayant un écartement inférieur à 1m75	14,5	172,26€
<i>En cas de pré-taillage, ces tarifs subissent un abattement 15%</i>		
<b>5. Egourmandage fait au printemps (3)</b>		
Vignes ayant un écartement supérieur à 1m75	34,5	409,86€
Vignes ayant un écartement inférieur à 1m75	45,5	540,54€
<b>6. Relèvement des fils et accolage (pour la campagne)</b>		
Vignes ayant un écartement supérieur à 1m75	29,5	350,46€
Vignes ayant un écartement inférieur à 1m75	39,5	469,26€

*(1) Si 1 et 3 ou 2 et 3 effectués par le même salarié, il y a lieu d'ajouter les sommes.  
**En cas de brûlage, une majoration de salaire sera fixée de gré à gré.***

*(2) Pour 1 sarment. Si 2 multiplier.*

*(3) Si deux passages, ces tarifs s'entendent à raison de 75 % pour le 1er passage et de 25% pour le second.*